



Fiche d'information

Lampes à économie d'énergie : pas de risque pour la santé

Les informations diffusées dans les médias sur les risques sanitaires dus aux substances toxiques dans les lampes à économie d'énergie suscitent l'inquiétude. Précisons tout d'abord : les lampes à économie d'énergie contiennent certes de telles substances mais sont sans danger pour la santé si l'on observe quelques règles lors de leur utilisation.

Pour pouvoir produire de la lumière visible, les lampes à économie d'énergie renferment du mercure en faible quantité, de 2 à 5 mg. Ce qui représente env. deux cents fois moins qu'un thermomètre. Le mercure est toxique et peut notamment endommager le système nerveux central. Cependant, tout poison ne constitue pas automatiquement un risque. Cela dépend principalement de la quantité à laquelle on est exposé ou que l'on ingère. Tant que l'enveloppe de verre de la lampe à économie d'énergie est intacte, le mercure ne peut s'en échapper et il n'y a donc aucun risque. En revanche, si la lampe est cassée, le mercure se diffusera dans l'air ambiant et pourra être inhalé. Dans des cas extrêmes, il est possible d'avoir des concentrations de mercure de l'ordre des concentrations maximales admissibles sur le lieu de travail (valeur MAC). Ces valeurs restent toutefois encore sûres. Il faudrait toutefois, de manière générale, éviter de libérer des substances toxiques, et donc observer certaines règles lors de [l'élimination des lampes à économie d'énergie](#). Les lampes à économie d'énergie défectueuses, dont l'ampoule est intacte, ne doivent pas être jetées à la poubelle mais être rapportées au [point de vente ou au centre de collecte](#) pour appareils électroniques.

Selon les informations diffusées dans les médias, même les lampes à économie d'énergie intactes présentent des risques étant donné qu'elles peuvent libérer des substances cancérigènes ; une analyse réalisée dans des conditions de test extrêmes l'a révélé. Effectivement, les matériaux en matière plastique, notamment les résines artificielles, utilisés comme colle ou produit d'étanchéité pour les lampes à économie d'énergie et pour les ampoules conventionnelles, peuvent dégager des substances volatiles dans l'air, dont certaines avec des propriétés dangereuses. Dans ce cas également la quantité de substances à laquelle on est effectivement exposé déterminera l'éventuel risque pour la santé ; c'est-à-dire, dans le cas des lampes, la concentration des substances dans l'air que l'on respire à l'intérieur des locaux. Il ne faut en aucun cas comparer la situation de test de l'analyse mentionnée avec celle d'un espace habitable, dans lequel ces substances ne présentent pas des concentrations dangereuses pour la santé.

Informations générales sur les dangers et les risques : [Les dangers, les risques](#)
Astuces pour un air ambiant pauvre en polluants : [Habiter sainement](#)

Pour de plus amples informations: